

PASS'CHARENTE TRANSPORT BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le Département de la Charente met en place le Pass'Charente transport. Si vous êtes âgé(e) de 70 ans et plus et que vous vivez sur le territoire charentais (excepté pour les personnes domiciliées à Angoulême, Ars, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Châteaubernard, Cherves-Richemont, Cognac, Fléac, Gimeux, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Javrezac, La Couronne, Linars, Louzac-Saint-André, Magnac-sur-Touvre, Merpins, Mesnac, Mornac, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Michel, Saint-Yrieix, Saint-Saturnin, Saint-Sulpice-de-Cognac, Soyaux, Touvre).

Vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass'Charente transport. Nous vous invitons à remplir lisiblement le coupon-réponse ci-dessous et à l'envoyer à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Pôle solidarités
Direction de l'autonomie
31 boulevard Émile Roux - CS 60000
16917 ANGOULÊME Cedex 9
05 16 09 76 49

	conditions requises nour bénéficier du
Nom du bénéficiaire :	conditions requises pour bénéficier du Pass'Charente transport, à savoir : l'âge et le lieu de résidence.
Prénom :	Par conséquent, je certifie que les
Date de naissance :/	éléments que je viens de fournir sont exacts.
Adresse:	
	Fait à :
	Le :
Code postal :	
Ville :	Signature obligatoire
Téléphone :	

Documents à fournir obligatoirement :

- photocopie de la face recto de votre carte d'identité ou la page où sont mentionnés vos noms et votre date de naissance du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

Merci de renvoyer sous enveloppe affranchie votre bulletin, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTENTION

Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les chèques. Vous devez compléter en espèces si le montant de la prestation dépasse la valeur des titres présentés. L'offre est limitée à un seul Pass'Charente transport par an et par personne.